



# «On peut parler d'un moment historique»

**INTERVIEW** | La sociologue Marylène Lieber revient sur les tensions qui traversent notre société suisse et qui concernent l'introduction du consentement dans le droit pénal sexuel.

PAR [BAYRON.SCHWYN@ESHMEDIAS.CH](mailto:BAYRON.SCHWYN@ESHMEDIAS.CH)



Diverses manifestations ont eu lieu ces dernières années en Suisse pour appeler à ce que le consentement des victimes d'agressions sexuelles soit davantage pris en compte dans les décisions de justice. Ici, le 21 août 2021, à Lausanne. KEYSTONE/MARTIAL TREZZINI/A



**C'**est un débat qui agite la société, et qui continue d'échauffer le monde politique: comment le consentement de partenaires sexuels doit-il être exprimé pour qu'on ne considère pas qu'il peut pénalement y avoir agression ou viol?

Les Chambres fédérales s'opposent quant au modèle à privilégier lors d'une réforme en discussion; en juin dernier, le Conseil des Etats a estimé qu'il fallait adopter le modèle du «non, c'est non», qui présuppose qu'un acte sexuel doit être commis contre la volonté de la personne pour être punissable.

Le National, lui, s'est prononcé pour «seul un oui est un oui» en décembre dernier, postulant qu'un consentement à l'acte sexuel doit être exprimé pour que cet acte ne soit pas punissable. Le débat revient sous la Coupole ce mardi.

La professeure Marylène Lieber, sociologue et directrice de l'Institut des études genre de l'Université de Genève, revient sur les tensions actuelles.



**«Si le modèle du 'non, c'est non' devait finalement être privilégié, il s'agirait tout de même d'une grande avancée sociale.»**

MARYLÈNE LIEBER  
SOCIOLOGUE

**En quelques années à peine, nous sommes passés d'une vision conservatrice en matière d'infractions sexuelles à une volonté de changement majeur. Comment expliquer une telle évolution?**

Il est toujours difficile de démêler les fils qui conduisent à ce genre de changements, mais ce qu'on peut observer ici, c'est qu'il y a un mouvement de fond qui se dessine depuis des années: cela fait déjà plus de trente ans que les mouvements des femmes dénoncent la difficulté qu'ont les victimes à être entendues et reconnues et qu'ils questionnent la façon de traiter les violences sexuelles.

Ces dernières années, la féminisation et le renouveau générationnel au Parlement ont certainement joué un important rôle d'accélérateur, tout comme les fortes mobilisations, la Grève féministe de 2019, et celles qui ont eu lieu dans le sillage du mouvement #MeToo. Cela a favorisé une importante prise de conscience et a permis un déplacement de la frontière entre ce qui relève de l'acceptable et de l'inacceptable.

**Comment expliquer la différence d'appréciation entre les deux chambres du Parlement?**

Je pense que cela a trait au fait que le Conseil national est plus féminisé, avec notamment de jeunes élues vertes ou socialistes, qui ont une sensibilité forte sur ces thématiques. En tant que femmes, elles ont expérimenté des violences de genre et sont donc bien plus

sensibles à ce type de problématique.

Il faut toutefois relever l'importance des changements qui sont déjà actés. La Suisse est particulièrement en retard et même si le modèle du «non, c'est non» devait finalement être privilégié, il s'agirait tout de même d'une grande avancée sociale. Il est désormais accepté que le non-consente-

**«Il est désormais accepté que le non-consentement ne soit pas le résultat de la seule contrainte.»**

ment ne soit pas le résultat de la seule contrainte.

En trois ans, nous sommes ainsi passés d'une définition archaïque du viol, défini comme une pénétration pénovaginale et où seules les femmes seraient concernées, aux débats actuels sur le consentement.

**En 1992 déjà, le Canada intégrait le consentement dans sa définition pénale. Pourquoi ces discussions aboutissent-elles seulement plus de trente ans plus tard en Suisse?**

La Suisse est ambivalente. D'un côté, nous avons un pays conservateur, avec une logique familialiste, traditionaliste, qui a conduit à une difficulté à repenser le droit pénal sexuel. De l'autre, c'est un pays très pragmatique, qui permet des pratiques plus progressistes que dans d'autres pays.

Dans les faits, on pouvait par exemple avorter en Suisse avant la France, même si cela



n'a été légalisé que bien plus tard, en 2002. Cette tension permanente peut expliquer ce temps long.

### **Sommes-nous confrontés aujourd'hui à un vrai tournant social malgré cette tension qui subsiste?**

Les questions des violences de genre, sexuelles, conjugales

### **«La parole des victimes a davantage de poids.»**

ont fait l'objet de nombreuses revendications depuis près de cinquante ans. Tout se passe comme si on redécouvrait, tous les dix ans, leur ampleur et leur récurrence, tout comme le tabou qui les entourent. Avec le mouvement #MeToo, on peut parler d'un moment historique. La parole des victimes a davantage de poids, elles sont plus entendues que par le passé avec certains effets réels: des têtes – des hommes souvent connus – sont tombées. Mais si les représentations et les attentes sociales changent, ce n'est pas encore le cas de la chaîne pénale. Rares sont encore les victimes de violences sexuelles qui portent plainte et celles qui le font s'engagent dans un long et sinueux parcours.

**En quoi cette intégration du consentement jouera-t-elle un rôle?**  
C'est extrêmement impor-

tant. Avec la solution «seul un oui est un oui», on change de perspective: on protège l'autodétermination sexuelle. Cela veut dire qu'on se défait de l'idée que, par défaut, le corps d'autrui est disponible aux rapports sexuels.

Cela devrait amener la justice à moins scruter l'attitude des victimes – a-t-elle résisté, s'est-elle bien fait comprendre – pour observer davantage celle des auteurs – s'est-il soucié du consentement de sa partenaire, comment l'a-t-il fait...

Il faudra toutefois observer comment ce nouveau droit sera mis en œuvre et comment les représentations de ceux qui vont l'appliquer vont interférer avec celui-ci.

En Suède, où le consentement a été intégré au droit pénal il y a quelques années, on observe par exemple une plus importante tendance à porter plainte, mais pas pour autant une augmentation des condamnations.

### **La pensée masculiniste semble prospérer sur les réseaux sociaux. Est-ce une réaction inquiétante à cette libéralisation de la parole?**

Ce n'est pas très étonnant. Lorsque des privilèges sont remis en cause ou quand des violences sexuelles sont dénoncées, on observe toujours une résistance ou des réactions vives. A mon sens, il n'y a rien de vraiment nouveau.